

# **Un guide des bonnes pratiques sanitaires pour les entreprises**

**jeudi, 16 avril 2020**

**La Branche des Services de l'Automobile annonce la publication d'un guide des bonnes pratiques sanitaires pour les entreprises du secteur. Ce recueil de l'ensemble des recommandations réglementaires et sanitaires, en attente de validation par le ministère de la Santé, se veut un socle pour une reprise rapide d'activité des entreprises...**

10 AVRIL 2020



# Covid-19

## Guide de bonnes pratiques

pour les entreprises des services de l'automobile,  
du cycle et du motocycle en cas de crise sanitaire

**Le Guide de bonnes pratiques se compose des documents suivants :**

- Les mesures de prévention spécifiques au Covid-19
- Le plan de continuité d'activité
- La mise à jour du document unique des risques professionnels

Document élaboré faisant suite à la délibération paritaire n° 4-20 relative à la position de la branche dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

*Cliquez sur l'image*

*pour télécharger le document.*

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) annonce la publication par la Branche des Services de l'Automobile d'[un guide des bonnes pratiques sanitaires](#) à destination des entreprises afin de lutter contre la propagation du covid-19. Élaboré en collaboration avec les partenaires sociaux de la branche, il permet aux ateliers d'entretien-réparation, autorisés à rester ouverts pendant le confinement,

d'assurer la sécurité des collaborateurs de l'entreprise et de ses clients.

Ce guide a été conçu par l'organisme paritaire IRP Auto Solidarité-Prévention et contient toutes les recommandations conformes aux directives de la direction générale du Travail, le ministère du Travail, le ministère de la Solidarité et de la Santé, du ministère de l'Économie et des Finances ainsi que de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

Il transpose ainsi les bonnes pratiques et les geste barrière édictés par ces différentes instances, en adéquation avec les réalités des métiers de la Branche, mais contient également le document du plan de continuité d'activité et remet aussi à jour le document unique des risques professionnels.

### **Protection et continuité d'activité**

*«Depuis le début de la crise, explique Francis Bartholomé, président du CNPA, notre action porte sur un double objectif : assurer à la fois la protection des salariés et la continuité de l'activité, ce qui est particulièrement complexe pour les chefs d'entreprise. La publication de ce guide, fruit d'un dialogue social étroit, permet de répondre à l'impératif de protection des salariés, des employeurs et des clients dans une perspective de relance des activités, pour permettre à terme la reprise des activités dans les meilleures conditions.»*

A ce titre, le CNPA a demandé dans un courrier officiel au Gouvernement à ce que ce guide soit validé par le ministère de la Solidarité et de la Santé afin que les entreprises puissent l'adopter au plus vite pour [anticiper le plus rapidement possible la période de post-confinement](#). Avec un certitude : si on veut remettre la filière au travail, il faut d'abord prévoir une protection optimale de ses 500 000 salariés...

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite